École secondaire De Rochebelle

Le 25 juin 2021

AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES DE 4E ET 5E SECONDAIRE PEI

Bonjour,

Les vacances ne font que débuter, mais il faut déjà commencer à préparer le retour à l'école. C'est avec plaisir que nous nous préparons à vous accueillir pour une nouvelle année au secondaire. Vous trouverez ci-joint des informations importantes qui vous permettront de bien planifier la rentrée scolaire à l'école secondaire De Rochebelle.

Vous recevrez un courriel le **vendredi 13 août** contenant plus de détails sur la mise à jour du plan de la rentrée produit par le ministère de l'Éducation.

Notez que si votre enfant devait faire des cours d'été et que cela remettait son classement en cause, vous recevrez un appel au mois d'août pour vous informer de ses résultats ainsi que de son classement.

ACCUEIL ADMINISTRATIF

Les élèves devront se présenter au gymnase du complexe sportif de l'école secondaire De Rochebelle, porte extérieure no 3, selon l'horaire suivant :

Le vendredi 27 août 2021 de 9 h à 11 h 45 (4e secondaire PEI)

Le lundi 30 août 2021 de 13 h à 15 h 45 (5e secondaire PEI)

Chaque élève recevra à ce moment ses manuels scolaires, ses cahiers d'exercices, son numéro de casier et son horaire. Concernant ce dernier, il respectera le plus possible le choix fait par l'élève. Il n'y aura donc pas de changement possible sauf si un cours non choisi a été inscrit ou si un cours préalable a été échoué. Il est important que l'élève vérifie le choix de ses cours, car il ne pourra pas effectuer de changement durant l'année scolaire.

Manuels scolaires et Chromebook

Le Chromebook et les manuels scolaires requis pour les cours sont prêtés aux élèves en début d'année scolaire et ils sont consignés à leur dossier respectif par un système de code à barres. Ceux-ci en ont la responsabilité et ils devront défrayer les coûts relatifs au bris ou à la perte d'un matériel ou du Chromebook.

Tous les manuels scolaires et le Chromebook devront être remis en bon état à la fin de l'année scolaire.

Lors de l'accueil administratif, il faut prévoir :

- ✓ Un sac à dos pour rapporter du matériel à la maison.
- ✓ Un cadenas sécuritaire et de bonne qualité pour déposer les volumes dans le casier.
- ✓ Deux autres cadenas seront aussi nécessaires dès le début de l'année scolaire, pour ranger les vêtements et pour le vestiaire de l'éducation physique.

Important : Si vous ou votre enfant ne pouvez pas vous présenter à la journée prévue pour l'accueil administratif, veuillez s.v.p. communiquer au 418-652-2167, poste 2556. De même, s'il y a un changement et que votre enfant ne

fréquentera pas l'école secondaire De Rochebelle pour l'année scolaire 2021-2022, il serait très important de nous en aviser dès maintenant.

PAIEMENT

Lorsque vous ou votre enfant vous présenterez à l'école pour recevoir l'horaire et les manuels scolaires, il faudra aussi acquitter le montant de la facture scolaire pour l'année 2021-2022 (incluant, s'il y a lieu, le solde des années précédentes).

Il est possible que la facture que vous recevrez en juillet pour le 1er cycle et en août pour le 2e cycle ne soit pas la version définitive en ce qui a trait au montant. En effet, il peut y avoir certaines modifications de cours qui pourront changer légèrement le montant final de celle-ci. Si vous acquittez le paiement avant la journée de l'accueil administratif (paiement Internet), le solde (positif ou négatif) sera inscrit au compte de l'élève. Ce solde fera l'objet d'un suivi en à l'automne ou à votre demande.

Sur place, nous acceptons les paiements en argent, par chèque et par carte de débit seulement. Le chèque doit être libellé au nom de : **ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE.** Si vous payez par chèque**,** nous vous suggérons de compléter celui-ci sans y inscrire le montant compte tenu des possibles modifications sur la facture scolaire. Il est important d'indiquer au bas du chèque, en **lettres moulées**, le nom, le prénom, le niveau de l'élève (ex. : **4e EI**) ainsi que son numéro de fiche à 7 chiffres.

LES PAIEMENTS PAR CARTE DE CRÉDIT NE SONT PAS ACCEPTÉS.

Vous pouvez également effectuer le paiement de la facture scolaire par Internet.

Nous vous invitons à porter attention aux points suivants :

- Un délai minimum de 48 heures est à prévoir pour que le processus soit complété et que le paiement soit enregistré au dossier de l'élève. Donc, si vous optez pour le paiement par Internet, ce dernier devra être fait au moins 48 heures avant la journée d'accueil de votre enfant.
- Nous vous suggérons, quel que soit le moment où le paiement sera effectué, d'imprimer le numéro de confirmation.
- Un parent ne peut pas faire un paiement unique pour tous ses enfants. Il doit faire un paiement distinct pour chaque enfant en se servant du numéro de référence Internet sur chaque état de compte afin que le paiement soit appliqué au bon dossier. Chaque parent possède un numéro différent pour le paiement; ce numéro n'est pas identique d'un enfant à l'autre et est différent de celui que vous utilisez pour les services de garde.

CASIERS

En 4e et 5e secondaire, chaque élève a son propre casier. Celui-ci sera pré-assigné et le numéro sera inscrit sur l'horaire de l'élève qui lui sera remis lors de l'accueil administratif. Un cadenas devra être prévu à cet effet.

En cours d'année, aucun changement de casier n'est autorisé. Pour des raisons de sécurité, il est important d'inciter votre enfant à ne pas divulguer sa combinaison. Les vestiaires et les casiers doivent être barrés en tout temps. De plus, il est fortement conseillé de ne jamais y laisser d'objet de valeur.

AGENDA SCOLAIRE

Lors de l'accueil ou au premier jour de classe, nous remettrons à chaque élève l'agenda étudiant. Votre enfant devra l'avoir à chacun de ses cours.

L'agenda contient des informations qui seront utiles durant toute l'année. Une lecture attentive des sujets suivants est indispensable :

- le calendrier scolaire;
- le règlement des élèves, incluant le code vestimentaire;
- la description des services à l'école;
- la réglementation des absences en période d'évaluation.

Nous vous demandons de **compléter et de signer, dès la première semaine, les formulaires d'engagement aux pages 13 et 18 de l'agenda** afin de nous confirmer que vous avez pris connaissance des règles de conduite et que vous soutenez son application.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat du pavillon **Marie-Victorin** est ouvert de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. **Marie-Ève Drolet** sera là pour vous accueillir (418 652-2167, poste **2556**). Pour vous y rendre, utilisez la porte **nº 1.**

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- **Valérie Gagné-Gauthier, éducatrice spécialisée 4e secondaire**
  418 652-2167, poste 2538
- **Éducation spécialisée 5e secondaire**
  418 652-2167, poste 2572
- **Cynthia Marin, orthopédagogue**
  418 652-2167, poste 2540
- **Isabelle Demers, psychologue**
  418 652-2167, poste 2575
- **Conseillère d'orientation 4e PEI**
  418 652-2167, poste 2537
- **Conseillères d'orientation 5e PEI**
  418 652-2167 poste 2516 et 2529

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES DE 4E ET 5E SECONDAIRE PEI

Les nouveaux élèves qui ne fréquentaient pas l'école secondaire De Rochebelle l'année dernière sont attendus pour une courte rencontre le 17 août à 10 h à la salle Simonne-Monet-Chartrand, porte nº 7.

PREMIÈRE JOURNÉE DE CLASSE

Les cours débuteront le mercredi 1er septembre, jour 1. Les élèves devront entrer par la porte **nº 1** du pavillon **Marie-Victorin**. Des activités d'accueil ont été planifiées afin d'agrémenter l'entrée des élèves.

Ne pas oublier :

Votre enfant devra avoir tout le matériel nécessaire en fonction des cours à son horaire : crayons, cahiers à anneaux, volumes, horaire, agenda, etc. Vous trouverez la liste en annexe.

SIGNALEMENT DES ABSENCES

À l'école secondaire De Rochebelle, nous mettons beaucoup d'efforts et d'énergie afin de nous assurer que les élèves se présentent à tous leurs cours et que les absences soient toujours justifiées par leurs parents selon les motifs acceptés par l'école.

Vous devez signaler chaque période d'absence de votre enfant en laissant un message dans la boîte vocale du secrétariat de votre enfant au numéro suivant : 418 652-2167, poste 2556. Le système est fonctionnel 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Vous pouvez également signaler une absence par courriel à la secrétaire (marie-eve.drolet@csdecou.qc.ca) attitrée à votre enfant.

Les présences sont prises au début de chaque cours. La secrétaire prendra note du motif de l'absence. Si vous êtes dans l'impossibilité de téléphoner, vous pouvez remettre à votre enfant un billet que vous aurez signé en mentionnant le nom, le niveau et le motif de son absence. Votre enfant devra alors le déposer au secrétariat du pavillon **Marie-Victorin** dès son arrivée à l'école. Nous vous remercions de collaborer au bon encadrement de nos élèves.

Vous trouverez dans l'agenda scolaire la liste des raisons qui constituent des **absences autorisées** aussi bien pour une absence lors d'un cours que pour une absence lors de la session d'évaluation.

Veuillez noter que les absences pour étude à l'intérieur de l'école ne sont pas acceptées.

Vous devez nous informer avant ou dans les 24 heures suivant l'absence. Au-delà de ce délai, celle-ci sera considérée comme une absence non-justifiée.

TRANSPORT SCOLAIRE

Veuillez prendre note que vous pourrez récupérer les informations relatives au transport scolaire de votre enfant sur le site web du Centre de services scolaire des Découvreurs à compter du **16 août 2021**, au www.csdecou.qc.ca, sous l'onglet « Parents », dans la rubrique « Trouver mon autobus ». Pour cela, vous devrez avoir en votre possession votre code postal ainsi que le numéro de fiche (7 chiffres) de votre enfant. Ce dernier se trouve sur son bulletin scolaire.

N.B. Il n'y aura pas de transport scolaire le vendredi 27 août 2021 et lundi 30 août 2021 lors de l'accueil administratif.

Si vous désirez communiquer avec le service du transport scolaire, téléphonez au 418 652-2121, poste 4118.

CARTE OPUS

Pour l'année scolaire 2021-2022, le Centre de services scolaire des Découvreurs offrira le transport gratuit du lundi au vendredi aux élèves habitant à une distance de plus de deux (2) kilomètres de leur école de desserte et qui sont desservis par le RTC dans leur territoire de résidence.

Le laissez-passer avec photo du RTC sera valide du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022. Vous pourrez vous le procurer sans frais à compter du 16 août 2021 dans l'un des deux (2) centres d'information du RTC :

- 720, rue des Rocailles, Québec (Québec) G2J 1A5;
- 884, rue Saint-Joachim, Québec (Québec) G1R 1X1.

Lors de votre visite dans l'un de ces deux lieux, vous aurez à suivre les procédures suivantes :

- Les élèves auront besoin de présenter une pièce d'identité, avoir en leur possession leur numéro de fiche scolaire (numéro à 7 chiffres) disponible, entre autres, sur le bulletin ainsi que le code postal de l'adresse ayant accès au RTC.

- L'agent sur place validera l'admissibilité de l'élève au transport en commun par le biais de l'outil TROUVER MON AUTOBUS.
- Après avoir rempli un formulaire sur place, l'élève se verra octroyer une carte OPUS avec photo (frais de 15 $).
- Pour ceux qui ont déjà une telle carte, cette dernière pourra être encodée pour 2021-2022.

Prenez note que le Centre de services scolaire des Découvreurs n'effectuera pas de remboursements en lien avec le laissez-passer, car ce dernier est offert gratuitement aux élèves desservis par le RTC pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour toutes autres questions, veuillez nous écrire à transport.scolaire@csdecou.qc.ca

PORTAIL PARENT

Vous pouvez accéder au site du portail parent via le lien suivant :

https://portailparents.ca/accueil/fr/

Vous pouvez également télécharger l'application :

https://grics.ca/mozaikportail/mparent/

SITE WEB DE L'ÉCOLE

Pour toute autre information, vous pouvez consulter le site web de l'école.

Site web école De Rochebelle

Je vous souhaite, à tous et à toutes, une excellente année scolaire.

Mark Leblanc
Directeur adjoint 4e et 5e secondaire PEI
418 652-2167, poste 2505
mark.leblanc@csdecou.qc.ca